

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Aurélie DI
CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre
BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES -
Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Irène MONLUN
François SZTARK procuration à Maxime MARROT
Stéphane MARI procuration à Naji YAHMDI
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Zeineb LOUNICI procuration à Fatiha BOUAKKAOUI
Jean-François BOLZEC procuration à Jean-Pierre BERTHOMIEUX
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Pierrick LAGARRIGUE
Benoît RAUTUREAU procuration à Eric MARTIN
Stéphanie JUILLARD procuration à Pascale PAVONE
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_077

Objet : Exercice 2015 - Approbation du Compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal

Monsieur René LOPEZ, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Aux termes de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Après avoir constaté la parfaite concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal :

- arrête les résultats de l'exercice 2015, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la délibération.

Envoyé en préfecture le 06/04/2016

Reçu en préfecture le 06/04/2016

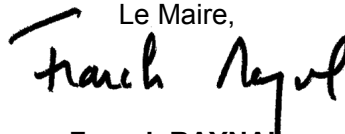
Affiché le

SLO

ID : 033-213303183-20160406-DEL2016_077-DE

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

ANNEXE AU COMPTE DE GESTION 2015

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats à la clôture de l'exercice
BUDGET PRINCIPAL				
(comptabilité M14)				
- Investissement	-668 478,45		2 093 681,92	1 425 203,47
- Fonctionnement	4 045 250,82	4 045 250,82	2 779 841,94	2 779 841,94
<i>Total</i>	<i>3 376 772,37</i>	<i>4 045 250,82</i>	<i>4 873 523,86</i>	<i>4 205 045,41</i>
BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN				
(comptabilité M14)				
- Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
- Fonctionnement	650,00	0,00	-650,00	0,00
<i>Total</i>	<i>650,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-650,00</i>	<i>0,00</i>
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD				
(comptabilité M14)				
- Investissement	147 583,48	0,00	0,00	147 583,48
- Fonctionnement	-147 583,48	0,00	0,00	-147 583,48
<i>Total</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS				
(comptabilité M43)				
- Investissement	157 572,84	0,00	0,00	157 572,84
- Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Total</i>	<i>157 572,84</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>157 572,84</i>
TOTAL GENERAL	3 534 995,21	4 045 250,82	4 872 873,86	4 362 618,25

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI -
Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-
Luc BOSCH - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -
Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

François SZTARK procuration à Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-François BOLZEC procuration à Jean-Pierre BERTHOMIEUX
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Pierrick LAGARRIGUE
Benoît RAUTUREAU procuration à Eric MARTIN
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_078

Objet : Exercice 2015 - Approbation du Compte administratif

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2015 et constaté leur parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Pessac,

Après en avoir délibéré et constaté le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal :

- arrête le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2015 aux sommes exposées dans le tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 06/04/2016

Reçu en préfecture le 06/04/2016

Affiché le

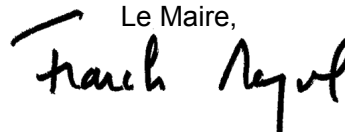
SLOW

ID : 033-213303183-20160406-DEL2016_078-DE

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard ~~DUBOS~~, Philippe
DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique
DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL
KHADIR, Betty DESPAGNE

Ne prend(nnent) pas part au vote : Franck RAYNAL

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

1° - BUDGET PRINCIPAL
(comptabilité M14)

Envoyé en préfecture le 06/04/2016

Reçu en préfecture le 06/04/2016

Affiché le



ID : 033-213303183-20160406-DEL2016_078-DE

A) RESULTATS (hors restes à réaliser)

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	12 921 004,79	65 615 444,93	78 536 449,72
Dépenses	11 495 801,32	62 835 602,99	74 331 404,31
Résultat de clôture	+ 1 425 203,47	+ 2 779 841,94	+ 4 205 045,41

B) RESTES A REALISER

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	1 455 343,05	0,00	1 455 343,05
Dépenses	3 592 143,04	0,00	3 592 143,04
Résultat de clôture	- 2 136 799,99	0,00	- 2 136 799,99

2° - BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN
(comptabilité M14)

A) RESULTATS (hors restes à réaliser)

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	0,00	650,00	650,00
Dépenses	0,00	650,00	650,00
Résultat de clôture	+ 0,00	+ 0,00	+ 0,00

B) RESTES A REALISER

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00

3° - BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD
(comptabilité M14)

A) RESULTATS (hors restes à réaliser)

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	194 899,57	47 316,09	242 215,66
Dépenses	47 316,09	194 899,57	242 215,66
Résultat de clôture	+ 147 583,48	-147 583,48	0,00

B) RESTES A REALISER

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	+ 0,00	+ 0,00	+ 0,00

4° - BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS
(comptabilité M43)A) RESULTATS (hors restes à réaliser)

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	157 572,84	576 943,15	734 515,99
Dépenses	0,00	576 943,15	576 943,15
Résultat de clôture	+ 157 572,84	0,00	+ 157 572,84

B) RESTES A REALISER

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	+ 0,00

5° - BUDGET GENERAL (consolidation de tous les budgets)A) RESULTATS (hors restes à réaliser)

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	13 273 477,20	66 240 354,17	79 513 831,37
Dépenses	11 543 117,41	63 608 095,71	75 151 213,12
Résultat de clôture	+ 1 730 359,79	+ 2 632 258,46	+ 4 362 618,25

B) RESTES A REALISER

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	1 455 343,05	0,00	1 455 343,05
Dépenses	3 592 143,04	0,00	3 592 143,04
Résultat de clôture	- 2 136 799,99	0,00	- 2 136 799,99

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI -
Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-
Luc BOSCH - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -
Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

François SZTARK procuration à Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-François BOLZEC procuration à Jean-Pierre BERTHOMIEUX
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Pierrick LAGARRIGUE
Benoît RAUTUREAU procuration à Eric MARTIN
Charles ZAÏTER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_079

Objet : Exercice 2015 - Affectation du résultat de fonctionnement relatif au Budget Principal

Monsieur René LOPEZ, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal :

-procède à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe
DESPUJOLS, Charles ZAÏTER, Jean-Louis HAURIE, Dominique
DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL
KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 06/04/2016

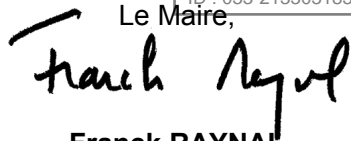
Reçu en préfecture le 06/04/2016

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20160406-DEL2016_079-DE

Le Maire,



Franck RAYNAL

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent : 2 779 841,94 € déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent : déficit :
Résultat de clôture à affecter (A1) (A2)	excédent : 2 779 841,94 € déficit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent : 2 093 681,92 € déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent : déficit : 668 478,45 €
Résultat comptable cumulé (R001) (D001)	excédent : 1 425 203,47 € déficit :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	3 592 143,04 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	1 455 343,05 €
Solde des restes à réaliser :	- 2 136 799,99 €
(B) Besoin (-) réel de financement :	- 711 596,52 €
Excédent (+) réel de financement :	

Affectation du résultat de la section de fonctionnement**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :	711 596,52 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	68 245,42 €

SOUS TOTAL (R 1068) 779 841,94 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N + 1) :	2 000 000 €
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

TOTAL (A1) 2 779 841,94 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section
de fonctionnement D002) : 0

Envoyé en préfecture le 06/04/2016

Reçu en préfecture le 06/04/2016

Affiché le

SLOW

ID : 033-013303183-20160406-DEL2016_079-DE

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté = 2 000 000 €	D001 : solde d'exécution de l'exercice 2015	R001 : solde d'exécution de l'exercice 2015= 1 425 203,47 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 779 841,94 €

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI -
Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-
François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -
Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_080

Objet : Exercice 2016 - Budget Primitif - Examen et adoption

Monsieur René LOPEZ, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif 2016 et de ses annexes jointes,

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2016 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans l'annexe jointe.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe
DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique
DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL
KHADIR, Betty DESPAGNE

Envoyé en préfecture le 06/04/2016

Reçu en préfecture le 06/04/2016

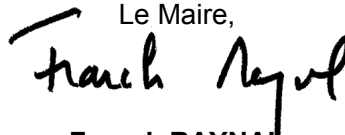
Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20160406-DEL2016_080-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

DEPENSES

BUDGET	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	0	61 324 503,76	3 440 909,70	64 765 413,46
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	147 583,48	40 000,00	0	187 583,48
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	361 600,00	0	361 600,00
TOTAL	147 583,48	61 726 103,76	3 440 909,70	65 314 596,94

BUDGET	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	0	17 243 162,60	36 113,46	17 279 276,06
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	0	147 583,48	40 000,00	187 583,48
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	157 572,84	0	157 572,84
TOTAL	0	17 548 318,92	76 113,46	17 624 432,38

BUDGET	DEPENSES TOTALES			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	0	78 567 666,36	3 477 023,16	82 044 689,52
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	147 583,48	187 583,48	40 000,00	375 166,96
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	519 172,84	0	519 172,84
TOTAL	147 583,48	79 274 422,68	3 517 023,16	82 939 029,32

RECETTES

BUDGET	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	2 000 000,00	62 742 900,00	22 513,46	64 765 413,46
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	0	147 583,48	40 000,00	187 583,48
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	361 600,00	0	361 600,00
TOTAL	2 000 000,00	63 252 083,48	62 513,46	65 314 596,94

BUDGET	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	1 425 203,47	12 399 562,89	3 454 509,70	17 279 276,06
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	147 583,48	40 000,00	0	187 583,48
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	157 572,84	0	0	157 572,84
TOTAL	1 730 359,79	12 439 562,89	3 454 509,70	17 624 432,38

BUDGET	RECETTES TOTALES			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	3 425 203,47	75 142 462,89	3 477 023,16	82 044 689,52
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	147 583,48	187 583,48	40 000,00	375 166,96
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	157 572,84	361 600,00	0	519 172,84
TOTAL	3 730 359,79	75 691 646,37	3 517 023,16	82 939 029,32

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI -
Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-
François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -
Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_081

Objet : Délégation de Service Public - Gestion du Stade nautique de Pessac - Choix du délégataire - Approbation des tarifs

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

La Ville de Pessac a souhaité renouveler la gestion du Stade Nautique de Pessac sous la forme d'une Délégation de Service Public.

A ce titre, elle a décidé par délibération du 6 juillet 2015 de lancer une consultation de Délégation de service public, à la suite des avis délivrés par le Comité Technique et la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date des 1^{er} juillet 2015 et 25 juin 2015.

La publicité a été effectuée en application des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité et à la mise en concurrence.

La Commission de Délégation de Service Public a été réunie le 12 octobre 2015 pour l'admission des candidatures, puis le 18 décembre 2015 pour effectuer l'ouverture des offres.

Le 26 janvier 2016, elle a pu formaliser un avis sur les offres. Cette analyse a permis le choix des candidats avec qui l'autorité habilitée à signer le contrat souhaitait rentrer dans une négociation. Celle-ci s'est déroulée jusqu'au 25 février 2016.

Le contrat en cours avait été entre temps prorogé jusqu'au 15 mai 2016 par délibération du 15 février de la même année.

A l'issue de la phase de négociation, il est proposé le choix de la société EQUALIA.

Un rapport ayant pour objet de présenter l'ensemble des étapes de la procédure de consultation et de motiver le choix du délégataire, conformément à l'article L.1411-5 du CGCT est joint en annexe.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération en date du 6 juillet 2015 lançant la procédure de consultation pour une délégation de service public,

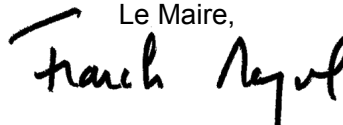
- d'approuver le choix de la société EQUALIA et le contrat de Délégation de Service Public avec cette même société ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes, joint à la délibération, avec la société EQUALIA avec date d'effet au 16 mai 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure et disposition relatives à la fin de la procédure de délégation de service public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions pour l'exécution de ce contrat ;
- d'homologuer les tarifs proposés par le nouveau délégataire.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Ne prend(nnent) pas part au vote : Sylvie TRAUTMANN, Fatiha BOUAKKAOUI, Jean-François BOLZEC, Benoît RAUTUREAU, Jean-Louis HAURIE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI -
Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-
François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -
Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_082

Objet : Délégation de Service Public - Rapports annuels des délégataires

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les titulaires des contrats de Délégation de Service public conclus par la commune ont transmis à la collectivité un compte rendu technique et financier de leur dernier exercice clôturé.

Ces rapports concernent :

- L'Association Sportive et Culturelle de Beaudésert pour la gestion de la Ferme Équestre de Romainville (exercice 2014)
- La Société d'Économie Mixte AGIR pour la gestion du Stade Nautique de Pessac (exercice 2014/2015)
- La Société ANSAMBLE pour la gestion de la Restauration collective de la commune (exercice 2014/2015)

Ces rapports, annexés à la délibération, ont été présentés lors de la séance plénière de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 5 janvier dernier, de même que le rapport d'activité (exercice 2014) de la Régie municipale des Transports, en application des dispositions relatives au fonctionnement de cette commission (Régie à autonomie financière).

Régie Municipale des Transports – Exercice 2014

En charge de l'exécution d'un Budget annexe, le Service des Transports assure désormais exclusivement la gestion des prestations commandées aux transporteurs privés.

Le coût total de l'activité s'est élevé, en 2014, à 662 917 €.

28 circuits de transport scolaire, rassemblant 541 élèves du premier degré et 763 du second degré, sont gérés par le service, dans le cadre d'un marché piloté par la Métropole. Les activités des Centres de Loisirs et les sorties scolaires représentent 4 913 rotations annuelles.

Un contrôle strict des prestations est effectué, occasionnant 720 visites de terrain.

Les anomalies recensées (retards, défauts) sont en baisse régulière (41 en 2014 pour 76 en 2011).

Les transports scolaires du premier degré bénéficient de la gratuité, alors qu'une participation est demandée aux familles des enfants du second degré.

Ferme Équestre de Romainville – Exercice 2014

La gestion de la Ferme Équestre de Romainville a été concédée le 31 août 2009 à l'Association Sportive et Culturelle de Beaudésert pour une période de 6 ans.

Ce contrat a été prorogé au 30 août 2016 par délibération du 29 septembre 2014, dans le cadre de l'étude relative au renouvellement des DSP Stade Nautique et Ferme équestre.

Ce site de 14 hectares a rassemblé 84 chevaux et poneys. Les personnels au service des 530 adhérents sont au nombre de 11, incluant 2 contrats d'apprentissage et 2 contrats aidés.

La Ferme Équestre a accueilli par ailleurs 300 stagiaires durant les vacances scolaires, 50 classes maternelles, 34 classes élémentaires et 18 groupes venant d'établissements spécialisés.

Un groupe de 16 enfants de l'ALSH Romainville est également accueilli tous les mercredis et vacances scolaires.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 568 155 €, pour un résultat net positif de 34 551 €.

En matière d'investissement, le délégataire a pris en charge la construction d'abris en bois pour les poneys, la réfection du sol du manège couvert ainsi que les peintures extérieures des chalets pour un montant total de 37 146 €.

Il convient de rappeler que la totalité des demandes de travaux mentionnées dans le rapport 2013 : toitures, clôtures, coupe et évacuation d'arbres a été accomplie en 2014 par les services municipaux.

Au total, sur les deux derniers exercices, la Ville a consenti un montant de travaux de 126 321 €, interventions en régie non comprises.

Stade Nautique de Pessac – Exercice 2014/2015

La Ville de Pessac a confié à la SEM Agir la gestion de son Stade Nautique par contrat d'affermage en date du 13 février 2004, pour une durée de 12 ans.

Au cours du dernier exercice, la fréquentation enregistrée s'est élevée à 224 582 entrées, en recul de 11 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires net s'élève à 856 099 €.

Il est à noter que 54 111 entrées gratuites ont été dénombrées, soit un recul de 6,22 %. Elles concernent essentiellement les élèves des établissements scolaires, les clubs sportifs, les écoles de natation et les moins de 5 ans.

La gestion du Stade Nautique intègre des contraintes de service public :

- la gratuité pour certaines catégories,
- des tarifs préférentiels pour les moins de 16 ans,
- l'enseignement et la surveillance gratuites pour les élèves du premier degré,
- la surveillance gratuite pour les élèves des collèges et lycées de la ville,
- l'entrée gratuite pour les centres de loisirs de la commune,

- la mise à disposition des installations pour certaines associations locales.

Le total des produits s'élève, pour 2014/2015 à 2 147 925 €, pour un résultat net négatif de 108 154 €.

Les tarifs des entrées sont fixés par la Ville de Pessac.

La qualité des eaux de baignade fait l'objet d'un suivi attentif (152 analyses réalisées en 2014/2015).

L'ensemble du fonctionnement répond aux spécifications de la Norme ISO 9001.

Concernant la maintenance des installations, le dispositif de filtration a été entièrement revu, par l'incorporation d'un système de billes de verre améliorant la qualité de l'eau et générant des économies de consommation.

En sa qualité de propriétaire des installations, la ville a pour sa part pris en charge des travaux d'assainissement pour un montant de 102 480 € TTC.

Restauration Collective – Exercice 2014/2015

Par délibération du 12 juillet 2012, la Ville de Pessac a délégué à la Société ANSAMBLE la production et la livraison de repas aux restaurants scolaires et administratifs, centres de loisirs, foyers-restaurants et livraisons à domicile pour les seniors, pour une durée de 10 ans.

Tous les personnels en place chez l'ancien délégataire, soit 20 personnes, ont été repris par le nouvel opérateur. Plusieurs cycles de formation ont été mis en place dès l'ouverture de la nouvelle délégation.

Des recrutements complémentaires ont été opérés, portant désormais à 33 l'effectif de la Cuisine Centrale.

Dans le cadre de la Délégation, 769 787 repas ont été produits (701 173 en 2013/2014). Les livraisons extérieures ont représenté 397 407 repas (259 220 lors de l'exercice précédent).

Le chiffre d'affaires de la DSP s'élève à 3 206 704 € pour un résultat négatif de 485 126 €.

Concernant la rénovation de l'outil de production, plusieurs phases de travaux, étaient programmées sur quatre années dans le cadre du contrat, pour un montant de 1 150 000 € HT. Le délégataire a fait le choix de réaliser l'ensemble des interventions prévues sur les mois de juillet et août 2013, pour un montant total de 1 182 136 € HT.

Ces travaux ont occasionné une restructuration totale du bâtiment, dont le détail a été exposé dans les précédent rapport de délégation.

Concernant les matériels de production, 442 646 € d'investissements ont été réalisés (480 000 € prévus sur la durée du contrat).

Le suivi bactériologique de la prestation s'est traduit par 2 audits Hygiène, 72 analyses de produits, 22 analyses de surface, et 1 analyses d'eau.

Les menus proposés répondent aux préoccupations de lutte contre l'obésité infantile, de risque de dénutrition chez les personnes âgées et, plus généralement de garantie d'équilibre nutritionnel et de plaisir gustatif.

A ce titre, l'ensemble des viandes servies (viande fraîche) est certifié ou labellisé. Les fromages sont d'origine France. Un produit issu de l'agriculture biologique est proposé chaque jour, ainsi qu'un produit Commerce Équitable par mois.

Le pourcentage de produits Bio a atteint 21,95 % de la production. Parmi les avancées enregistrées, il convient de citer :

- les sauces et vinaigrettes « Maison »,
- des services de saumon frais,
- des services de potage pour seniors et enfants, à base de produits frais locaux,
- des services de purées de fruits fraîches,
- la mise en service, dans le cadre des travaux de l'été 2013, d'une légumerie, appelée à traiter les produits bruts.

Le recueil des appréciations, auprès des différentes catégories d'usagers, est configuré chaque semaine sur une échelle de notation de 1 à 4. La note moyenne annuelle s'est établie à 3,18 sur 4.

Un calendrier d'animations a été proposé tout au long de l'exercice, complété par des groupes de travail et des visites de sites.

La démarche environnementale, voulue par la Ville, s'est traduite par l'intégration de circuits courts d'approvisionnement. Plus généralement, dans le cadre de la politique d'achats mise en œuvre, la priorité est donnée aux fournisseurs les plus proches (démarche en « escargot »).

Parmi les éléments mis en œuvre figurent :

- l'utilisation de produits de nettoyage enzymatiques,
- une flotte de livraison (norme EEV) de moindre émission de CO₂, complétée par un véhicule électrique,
- des livraisons en bacs multi-portions, diminuant la consommation de barquettes-plastique (-33 % incluant les repas scolaires du mercredi),
- des conditionnements collectifs pour les goûters,
- des étiquettes biodégradables,
- 40 % de consommation de barquettes plastique en moins,
- un total de 91 tonnes de déchets recyclés sur les années 2014 et 2015,
- des consommations d'eau et d'électricité divisées par 2 depuis 2013.

Les travaux réalisés, ainsi que les nouveaux matériels acquis, ont pris en compte ce souci de réduction des dépenses énergétiques.

Conformément aux termes et à l'esprit du contrat, la ville a mis en œuvre un dispositif de suivi particulièrement dense, piloté par une structure dédiée.

Il se caractérise par un contrôle de la facturation, des tarifs-usagers, de la prestation technique, des grammages servis et de l'origine des produits.

Il a donné lieu, sur l'exercice, à 19 réunions institutionnelles associant le délégataire, les services municipaux, les représentants des usagers.

162 visites de sites ont été réalisées, ainsi que 332 pesées des produits proposés sur les sites de consommation.

5 audits ont été menés en Cuisine Centrale, sous forme de visites inopinées, par un cabinet indépendant.

Les retours d'appréciations des différentes catégories de consommateurs sont analysés tous les mois, afin d'adapter la production aux attentes des publics concernés.

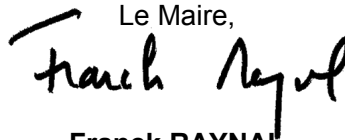
Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- prend acte des rapports annuels de délégation annexés à la délibération :
 - de l'ASC Beaudésert pour la gestion de la Ferme équestre de Romainville (exercice 2014),
 - du Stade nautique (exercice 2014/2015),
 - de la Société ANSAMBLE pour la gestion de la restauration collective de la commune (exercice 2014/2015)
- prend acte du rapport d'activité 2014 de la Régie municipale des Transports annexé à la délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Najji YAHMDI -
Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-
François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -
Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_083

Objet : Exercice 2016 - Versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal au budget du service des transports

Monsieur René LOPEZ, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

L'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».

Or, concernant le budget du service des transports, cet équilibre ne peut être obtenu que par le versement d'une subvention provenant du budget principal ; en effet, les recettes propres du service sont insuffisantes pour couvrir ses dépenses.

Cette prise en charge du budget principal doit faire l'objet d'une délibération motivée du Conseil Municipal et ne peut être justifiée qu'en trois circonstances énumérées par l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 1°) Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,
- 2°) Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

3°) Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le budget primitif 2016 du service des transports prévoit des dépenses d'exploitation H.T. à hauteur de 361 600 €.

Celles-ci peuvent être subdivisées en deux grandes catégories :

- les transports scolaires et associatifs (310 000 €)
- les frais de personnel (51 600 €)

Pour financer ces dépenses, le produit attendu H.T. s'élève à 30 000 € (transport d'élèves). Il en résulte donc un différentiel H.T. de 331 600 €.

S'agissant pour l'essentiel de transports d'enfants (ramassages scolaires, activités pédagogiques, centre de loisirs ...), ce déficit d'exploitation ne peut être supporté par les usagers. Le versement d'une subvention d'exploitation du budget principal au budget du service des transports apparaît donc indispensable au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal :

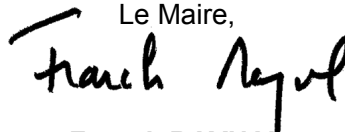
Vu l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

- d'autoriser le versement d'une subvention maximum de 331 600 € du budget principal au budget du service des transports au titre de l'exercice 2016, compte tenu des contraintes de fonctionnement résultant des exigences du service public.
- dit que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI -
Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-
François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -
Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_084

Objet : Exercice 2016 - Actualisation n°1 des autorisations de programme et des crédits de paiement

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement est actuellement utilisée pour six opérations d'investissement à caractère pluriannuel. Compte-tenu de la clôture de l'exercice 2015, il convient d'actualiser cette programmation dans les conditions suivantes :

1°) Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement

- annulation des CP 2015 pour un montant 166 131,83 € et affectation sur l'exercice 2016 pour les autorisations de programme :

N°14-1 (École élémentaire Joliot Curie – travaux ITE et accessibilité)

N°15-1 (Construction du complexe sportif Bellegrave)

N°15-4 (Forêt du Bourgaillh – Aménagements complémentaires et liaison vers le zoo)

- annulation des CP 2015 pour un montant de 98 968,00 € et affectation sur l'exercice 2017 concernant l'AP n°15-2 (Rénovation et restructuration de la salle de spectacle Le Royal) ;

- annulation des CP 2015 pour un montant de 100 000,00 € et affectation sur l'exercice 2019 concernant l'AP n°15-3 (Construction de la Maison des Associations – Villa Clément V);

- annulation des CP 2016 pour un montant de 100 000,00 € et affectation sur l'exercice 2017 concernant l'AP n°15-5 (Restructuration et extension des écoles Jean Cordier) ;

- annulation des CP 2016 pour un montant de 100 000,00 € et affectation sur l'exercice 2018 concernant l'AP n°15-5 (Restructuration et extension des écoles Jean Cordier) ;

- annulation des CP 2017 pour un montant de 60 000,00 € et affectation sur l'exercice 2016 concernant l'AP n°15-4 (Forêt du Bourgailh – Aménagements complémentaires et liaison vers le zoo).

2°) Ouverture d'autorisations de programme

- A.P. N°16-1 : Extension du Hall des Sports Roger Vincent 2 pour un montant de 1 150 000 €

- A.P. N°16-2 : Extension et réhabilitation du COSEC de Saige pour un montant de 2 000 000 €

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,


Franck RAYNAL

**ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE AUX AUTORISATIONS
DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

I- MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 14-1

Libellé : **École élémentaire Joliot Curie – travaux ITE et accessibilité**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2015 et affecté sur l'exercice 2016 : 2 695,62 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2014	2015	2016	Nature	Montant
Montant T.T.C.					
1 025 000	392 311,17	599 993,21	32 695,62	F.C.T.V.A.	165 618
				Subventions	36 541
				Autofinancement et/ou emprunt	822 841

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15-1

Libellé : **Construction du Complexe sportif Bellegrave**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2015 et affecté sur l'exercice 2016 : 23 436,21 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement						Financement prévisionnel	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Nature	Montant
Montant T.T.C.								
18 000 000	476 563,79	723 436,21	7 500 000	8 500 000	700 000	100 000	F.C.T.V.A.	2 952 720
							Subventions	1 400 000
							Autofinancement et/ou emprunt	13 647 280

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15-2

Libellé : **Rénovation et restructuration de la salle de Spectacle Le Royal**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2015 et affecté sur l'exercice 2017 : 98 968,00 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
	2015	2016	2017	2018	Nature	Montant
Montant T.T.C.						
1 000 000	1 032	250 000	698 968	50 000	F.C.T.V.A.	164 040
					Subventions	200 000
					Autofinancement et/ou emprunt	635 960

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15-3

Libellé : **Construction de la Maison des Associations (Villa CLEMENT V) et valorisation du patrimoine existant**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2015 et affecté sur l'exercice 2019 : 100 000,00 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement					Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2015	2016	2017	2018	2019	Nature	Montant
1 400 000	0	150 000	900 000	200 000	150 000		F.C.T.V.A.	229 656
							Subventions	100 000
							Autofinancement et/ou emprunt	1 070 344

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15-4

Libellé : **Forêt du Bourgailh – Aménagements complémentaires et liaison vers le zoo**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2015 et affecté sur l'exercice 2016 : 140 000,00 €

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2017 et affecté sur l'exercice 2016 : 60 000,00 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement				Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2015	2016	2017	2018	Nature	Montant
3 200 000	0	1 700 000	1 300 000	200 000		F.C.T.V.A.	524 928
						Subventions	1 600 000
						Autofinancement et/ou emprunt	1 075 072

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15-5

Libellé : **Restructuration et extension des écoles Jean Cordier**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2016 et affecté sur l'exercice 2017 : 100 000,00 €

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2016 et affecté sur l'exercice 2018 : 100 000,00 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement						Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Nature	Montant
8 000 000	200 000	500 000	2 000 000	3 450 000	1 800 000	50 000		F.C.T.V.A	1 312 320
								Subventions	50 000
								Autofinancement et/ou emprunt	6 637 680

II- OUVERTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMEAUTORISATION DE PROGRAMME N° 16-1Libellé : **Extension du Hall des Sports Roger Vincent 2**

Autorisation de programme	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
	Montant T.T.C.	2016	2017	2018	2019	Nature
1 150 000	100 000	550 000	450 000	50 000	F.C.T.V.A.	188 646
					Subventions	0
					Autofinancement et/ou emprunt	961 354

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16-2Libellé : **Extension et Réhabilitation du COSEC de Saige**

Autorisation de programme	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
	Montant T.T.C.	2016	2017	2018	2019	Nature
2 000 000	200 000	900 000	800 000	100 000	F.C.T.V.A.	328 080
					Subventions	680 000
					Autofinancement et/ou emprunt	991 920

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Najj YAHMDI -
Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-
François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -
Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

François SZTARK procuration à Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_085

Objet : Exercice 2016 - Impôts locaux - Fixation des taux d'imposition

Monsieur René LOPEZ, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Compte tenu du produit global nécessaire à l'équilibre du budget primitif, du montant des différentes allocations compensatrices revenant à la Commune et des bases prévisionnelles d'imposition notifiées, le Conseil Municipal doit fixer les taux d'imposition applicables en 2016 à la taxe d'habitation et aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Ceux-ci demeurent identiques à ceux de 2014 et de 2015, à savoir :

Taxe d'habitation :	22,59 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	53,23 %

Dans ces conditions, le produit fiscal pour 2016 s'établirait comme suit :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles notifiées	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	85 897 000	22,59	19 404 132

Taxe foncière sur les propriétés bâties	72 752 000	29,92	21 767 398
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	395 400	53,23	210 471
TOTAL			41 382 001

Le Conseil Municipal décide :

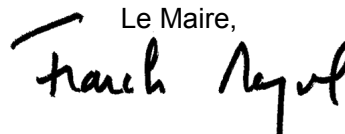
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à Monsieur le Préfet les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation :	22,59 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	53,23 %

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI -
Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-
François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -
Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_086

Objet : Exercice 2016 - Répartition n°1 des crédits de subventions

Madame Irène MONLUN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau joint en annexe à la délibération.

Entendu que chaque élu siégeant au sein du conseil d'administration d'une ou plusieurs associations subventionnées par la Ville de Pessac ne prend pas part au vote de la subvention à ou aux associations dont il est représentant de la commune.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 06/04/2016

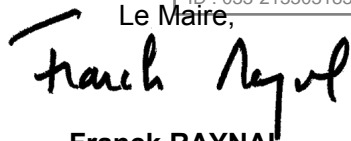
Reçu en préfecture le 06/04/2016

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20160406-DEL2016_086-DE

Le Maire,



Franck RAYNAL

I - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Imputation budgétaire et organisme bénéficiaire	Montant attribué
20421 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études	10 000,00
<i>code fonctionnel 312 : Arts plastiques et autres activités artistiques</i>	<i>10 000,00</i>
Association les Arts au Mur pour l'achat d'œuvres d'art	10 000,00
TOTAL	10 000,00

II – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire et organisme bénéficiaire	Montant attribué
657362 – Subvention de fonctionnement au C.C.A.S.	4 879 100,00
<i>code fonctionnel 5200 : Action sociale</i>	<i>4 879 100,00</i>
C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)	4 879 000,00
C.C.A.S. Reversement du produit des quêtes de mariage	100,00
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	2 966 285,50
<i>code fonctionnel 0200 : Services communs d'administration générale</i>	<i>138 074,00</i>
Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Pessac	138 074,00
<i>Code fonctionnel 025 : Aides aux associations (non classées ailleurs)</i>	<i>1 315,00</i>
Association Nationale des Membres de l'ordre National du Mérite - Section Gironde	155,00
Comité d'Entente des Anciens Combattants	600,00
Médaillés Militaires de Pessac – 1807ème section	260,00
Souvenir Français – Comité de Pessac	100,00
Fédération du Sud-Ouest des Décorés du Travail – Section Pessac	200,00
<i>code fonctionnel 048 : Autres actions de coopération décentralisée</i>	<i>9 500,00</i>
Comité de Jumelage	8 000,00
Association de gestion de l'établissement Jeanne d'Arc – Assomption pour voyage linguistique en Espagne	500,00
Collège de Noës pour voyage linguistique en Allemagne	500,00
Collège Gérard Philippe pour voyage linguistique au Portugal	500,00
<i>code fonctionnel 213 : Classes regroupées</i>	<i>73 624,50</i>
AFEV Association de la fondation étudiante pour la Ville	2 500,00
Prévention Routière	500,00
<i>Subvention pour financement ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) :</i>	
Ecole privée des Bois	2 016,00
<i>Subventions pour Ateliers Educatifs :</i>	
« Bien dans son corps »	

ASCPA Tennis pour découverte du tennis	712,50
ASCPA Comité directeur pour « Je roule, je glisse »	1 000,00
ASCPA pour initiation au badminton	2 139,00
Association sportive Châtaigneraie Futsal pour découverte du Futsal	3 500,00
CSGTP pour « la Culture sportive par l'omnisport »	1 375,00
Danse et Rythme UFOLEA « bien dans son corps, bien dans sa tête »	2 000,00
Fête le Mur pour « Tennis à l'école »	1 650,00
Les Kangourous de Pessac pour le foot américain à l'école	902,50
Pessac Athlétic Club pour l'athlétisme	540,00
Pessac Rugby pour découverte du rugby	1 250,00
SPUC comité directeur pour école multisports	1 203,75
USSAP pour initiation à la boxe	1 350,00
<u>« Pousses de savants »</u>	
Cap sciences pour la découverte de l'archéologie	800,00
<u>« Graine de citoyen »</u>	
Association la Châtaigneraie	2 429,50
Eclaireuses, Eclaireurs de France pour « les Explorateurs »	712,50
<u>« Artistes en Herbe »</u>	
ASCPA Danse pour « Danse pour tous »	1 187,50
Les Arts au Mur	875,00
Pas folle la guêpe pour découverte du théâtre	1 475,00
Espace musical de Pessac pour « Musique à tous vents/Alors on chante »	800,50
<u>« J'apprends autrement »</u>	
Jeu partage	237,50
Couleurs Garonne	2 625,00
<u>« Divers modules »</u>	
Espace social et d'animation Alain Coudert	4 707,00
Patronage des écoles Laiques de Pessac	21 660,00
Informatique pour tous	712,50
Cinéma Jean Eustache	525,00
Association des Artistes Marocains en France pour percussions	825,00
Association pour le développement des activités artistiques et culturelles pour calligraphie	831,25
Association Franco Brésilienne pour la Recherche de l'Equilibre pour découverte de la culture brésilienne	712,50
Coopérative du groupe scolaire Toctoucau pour séjour à Arcachon	1 500,00
Coopérative de l'école maternelle La Farandole pour séjour à Montrem	4 050,00
Coopérative de l'école maternelle du Pontet pour séjour à Tausat	1 170,00
Coopérative de l'école maternelle Joliot Curie pour séjour à Andernos	1 305,00

Coopérative de l'école primaire Joliot Curie pour Usépiades à Bombannes	1 845,00
<i>code fonctionnel 23 : Enseignement supérieur</i>	<i>250,00</i>
La Tribune Montesquieu pour édition d'un journal étudiant	250,00
<i>code fonctionnel 30 : Services communs de la culture</i>	<i>8 000,00</i>
A.S.C.P.A. Comité Directeur	4 000,00
Passeurs de Mémoire	500,00
Cinémas de proximité de la Gironde	900,00
Médiathèque des malades des hôpitaux de Bordeaux	600,00
Espoir pessacais	2 000,00
<i>code fonctionnel 311: Expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	<i>510 515,00</i>
Arianna Ensemble vocal de Pessac	2 500,00
Asso Sax de la Gironde	13 000,00
Coeur Soleil	1 000,00
Chorale Intermittence	230,00
Danse et Rythme UFOLEA	3 500,00
Ensemble vocal Chantenoës	200,00
Jeunesses Musicales de France	1 525,00
Ecole de musique de Verthamon Haut-Brion	206 830,00
Ecole de musique de Verthamon Haut-Brion pour aide à la mise en place de tarifs spécifiques en direction de publics ciblés	4 000,00
Ecole de musique de Verthamon Haut-Brion pour la mise en place d'un jury d'examens	1 100,00
Ecole de musique de Verthamon Haut-Brion pour orchestre symphonique	10 000,00
E.M.P. (Espace Musical de Pessac)	256 600,00
E.M.P. pour aide à la mise en place de tarifs spécifiques en direction de publics ciblés	2 490,00
E.M.P. pour la mise en place d'un jury d'examens	1 040,00
Société Musicale Saint-Martin	6 500,00
<i>code fonctionnel 312 : Arts plastiques et autres activités artistiques</i>	<i>24 205,00</i>
Art Hono	400,00
Association les Arts au Mur	20 000,00
Puls'Art	3 500,00
Association Artuel	305,00
<i>code fonctionnel 313 : Théâtres</i>	<i>6 700,00</i>
ETADAM (Equipe de Théâtre Amateur Des Adultes de Magonty)	300,00
LEA	300,00
Pas folle la guêpe	500,00
Pas folle la guêpe pour projet « Les mots du corps »	4 300,00
L'Ecole de théâtre des 3 coups	900,00
O sol de Portugal	400,00

<i>code fonctionnel 330 : Animation culturelle</i>	
Association du Festival International du Film d'Histoire de Pessac	95 000,00
Association du Festival International du Film d'Histoire de Pessac pour soutien à l'action éducative	13 000,00
Cinéma Jean Eustache pour l'action culturelle cinématographique	68 000,00
Cinéma Jean Eustache pour les Toiles Filantes	23 000,00
Cinéma Jean Eustache pour l' Education à l'Image	8 000,00
Cinéma Jean Eustache pour les Ateliers du Cinéma	7 950,00
Cinéma Jean Eustache pour soutien à la création de l'université populaire du cinéma	2 000,00
Cinéma Jean Eustache pour école et cinéma	4 000,00
Comité de quartier de Noës pour projet cinéma	1 500,00
Association Culturelle des Castors de Pessac	500,00
L'ESTACA Cercle Occitan de Pessac	400,00
Radio campus	800,00
Association des sites Le Corbusier	5 000,00
<i>code fonctionnel 331 : Vie associative</i>	<i>89 100,00</i>
Maison des associations	62 000,00
Association des Amis du vieux papier en Aquitaine	500,00
Comité de défense des intérêts et fêtes de bienfaisance de Brivazac-Candau	500,00
Comité de défense des intérêts de quartier et fêtes de Noës	500,00
Comité de quartier de Sardine	500,00
Comité de défense, bienfaisance et fêtes de Verthamon-Haut-Brion	500,00
Comité La Paillère – Compostelle	500,00
Syndicat de quartier 3M Bourgaillh	500,00
Fédération des syndicats de quartiers	4 500,00
Fédération des syndicats de quartiers pour le carnaval 2016	4 000,00
Syndicat de défense des intérêts du quartier de Magonty	500,00
Syndicat de bienfaisance et de défense des intérêts des quartiers de Chiquet-Fontaudin	500,00
Syndicat de défense de fêtes et de bienfaisance des quartiers de France et environnants	500,00
Syndicat de défense des intérêts de Toctoucau	500,00
Syndicat de quartier de Pessac Bourg	500,00
Syndicat de quartier de Cap de Bos	500,00
Syndicat de quartier des Echoppes Le Vallon	500,00
Comité de défense et fêtes des quartiers du Monteil	500,00
Comité de quartier CCLAPS (Châtaigneraie-Camponac-Ladonne-Arago-Le Pontet-Sauvage)	500,00
Association Détresses et Ingérences	400,00
Association Vie Libre	200,00
Terre d'Adèles	10 000,00

code fonctionnel 401 : Aides aux associations sportives**O.M.S. (Office Municipal des Sports) :**

O.M.S. pour le fonctionnement 54 000,00

Subventions pour le fonctionnement des clubs :

ASCPA Association Sports Cultures Pessac Alouette 59 565,00

SPUC Stade Pessacais Union Club 50 555,00

USSAP Union Sportive de Saige et des Amis de Pessac 21 540,00

Association AKITANIA pelote basque 2 150,00

ASAB Association Sportive Alouette Bersol 2 000,00

ASC Beaudésert (au titre du fonctionnement des clubs sportifs) 4 400,00

CSGTP Communauté Sportive et Gymnique du Travail de Pessac 8 000,00

EPBC Entente Pessac Basket Club 5 100,00

Patronage des Écoles Laïques 1 000,00

Association sportive du Golf de Pessac 600,00

Les Jeunes de Pessac 800,00

PAC Pessac Athlétic Club 5 700,00

PAT Pessac Aventure Triathlon 1 300,00

SACSO Sub Aquatique Club Sud Ouest 1 500,00

Pessac Nat'Synchro 2 600,00

Arts Martiaux de Madran 6 000,00

Pessac Rugby 8 900,00

Club Aïkido d'Aquitaine 465,00

Les Kangourous de Pessac 6 000,00

Gymnastique Volontaire de Magonty 2 000,00

UNSS Lycée Pape Clément 150,00

UNSS Collège Noës 150,00

UNSS Collège Gérard Philipe 150,00

UNSS Collège François Mitterrand 150,00

UNSS Collège Alouette 150,00

UNSS Lycée Philadelphie de Gerde 150,00

UNSS Lycée Régional d'Enseignement Adapté EREA 150,00

FCPA Football Club Pessac Alouette 6 900,00

Danse et Rythme 2 760,00

Association Fête le Mur 2 900,00

USCP Union Sportive et Culturelle de Pessac 270,00

Subventions pour les déplacements :

ASCPA 11 900,00


SPUC 46 250,00

USSAP	17 050,00
CSGTP	2 500,00
EPBC	5 450,00
Pessac Rugby	4 200,00
PAT	200,00
Les Kangourous de Pessac	300,00
ASAB	10 000,00
FCPA	1 100,00
<i>Manifestations particulières et sport de haut niveau :</i>	
USSAP	1 000,00
Association AKITANIA	200,00
Les Kangourous de Pessac	3 000,00
<i>Subventions au titre des tickets sports :</i>	
ASCPA	4 635,00
SPUC	1 755,00
USSAP	8 020,00
CSGTP	6 030,00
SACSO	320,00
ASC Beaudésert	1 965,00
<i>Subventions au titre du contrat d'objectifs :</i>	
SPUC handball	10 000,00
Association sportive Châtaigneraie Futsal	6 000,00
<i>Subventions pour la formation d'animateurs :</i>	
ASCPA	150,00
CSGTP	150,00
Association Fête le Mur	300,00
<i>code fonctionnel 4131 : Stade nautique</i>	<i>479 790,00</i>
S.E.M. AGIR au titre de l'activité du stade nautique	479 790,00
<i>code fonctionnel 414 : Autres équipements sportifs ou de loisir</i>	<i>48 000,00</i>
A.S.C. Beaudésert au titre de la délégation de service	48 000,00
<i>code fonctionnel 4221 : Action socio-éducative</i>	<i>219 335,00</i>
CSGTP pour les activités socio-éducatives	12 000,00
CSGTP pour les activités ALSH	7 500,00
Espace social et d'animation Alain Coudert pour coordination jeunesse	20 750,00
Association Alouette Animation pour coordination jeunesse	19 400,00
Association la Châtaigneraie pour coordination jeunesse	15 800,00
O.M.S. pour les vacances sportives	750,00
O.M.S. pour l'école multisports	250,00
Espace social et d'animation Alain Coudert pour activités ALSH CAF-CEJ	12 250,00
Association Alouette Animation pour activités ALSH CAF-CEJ	4 500,00

Association la Châtaigneraie pour activités ALSH CAF-CEJ	3 250,00
O'Ptimômes Loisirs pour ALSH des mercredis	21 435,00
Graine d'école pour les activités ALSH	21 250,00
Eclaireuses, éclaireurs de France	500,00
Association les Arts au Mur pour actions socio-éducatives	18 000,00
Cinéma Jean Eustache pour l'éducation à l'image	30 000,00
Association sportive Châtaigneraie Futsal pour actions socio-éducatives	7 500,00
USSAP pour actions socio-éducatives	24 200,00
<i>code fonctionnel 4223 : Pessac Animation Musiques Actuelles</i>	<i>7 700,00</i>
Effort 2 Conscience pour ateliers d'écriture	7 700,00
<i>code fonctionnel 5201 : C.L.S.P.D.</i>	<i>54 600,00</i>
Action Jeunesse Pessac	18 000,00
Association Alouette Animation	9 000,00
Association la Châtaigneraie	12 000,00
Espace social et d'animation Alain Coudert	9 000,00
Association le Prado	950,00
CSGTP pour accompagnement de jeunes vers la formation et l'insertion	2 500,00
Action Jeunesse Pessac pour aide à l'accompagnement individuel de jeunes	2 800,00
Foyer socio-éducatif Collège Gérard Philipe pour projet « maths en jean »	350,00
<i>code fonctionnel 5202 : Développement Social et Urbain</i>	<i>434 500,00</i>
Association Alouette Animation	93 700,00
Espace social et d'animation Alain Coudert	178 700,00
Association la Châtaigneraie	140 700,00
Amicale des Locataires de Saige Formanoir	200,00
Amicale des Locataires d'Arago	200,00
Mamboko na Mamboko	5 000,00
Association Fête le Mur	5 000,00
Association sportive Châtaigneraie Futsal	6 000,00
USCP Union Sportive et Culturelle de Pessac	5 000,00
<i>code fonctionnel 833 : Préservation du milieu naturel</i>	<i>32 466,00</i>
Association Ecosite du Bourgailh	30 400,00
Association Le Jardin du Bois des Roses	200,00
Association de Chasse Toctoucau Lesticaire	900,00
A.A.P.M.A. de Cestas	150,00
Association des Jardiniers de Pessac et Environs	300,00
M. FAURENS Pierre pour l'entretien d'un arbre remarquable	300,00
M. BANNIER René pour l'entretien d'un arbre remarquable	216,00
<i>code fonctionnel 900 : Développement économique</i>	<i>20 000,00</i>
Bordeaux Unitec	20 000,00

Envoyé en préfecture le 06/04/2016

Reçu en préfecture le 06/04/2016

<i>code fonctionnel 903 : Emploi formation</i>	Affiché le	178 931,00	
	ID : 033-213303183-20160406-DEL2016_086-DE		
Mission locale des Graves		88 562,00	
Association pour la gestion du PLIE des Sources		90 369,00	
TOTAL		7 845 385,50	

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI -
Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-
François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -
Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_087

Objet : Convention de remboursement des dépenses engagées par la Ville de Pessac pour les besoins des services mutualisés

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

La mutualisation des services au 1^{er} janvier 2016 a impliqué la cession à Bordeaux Métropole de marchés et contrats contractés par la Commune.

Ce transfert de marchés se matérialise par des avenants de cessions ou des transferts de contrats.

Pour assurer la continuité du service public, et dans l'attente de la notification des avenants aux fournisseurs, la Ville de Pessac engage des dépenses pour le compte des services communs. Bordeaux Métropole s'engage à les rembourser sur la base des dépenses réellement payées par la commune.

Aussi, afin de permettre ce remboursement, une convention cadre doit être passée entre la Ville de Pessac et Bordeaux Métropole.

Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération n°2015-001 du 9 février 2015 approuvant le schéma de mutualisation,

Vu la délibération n°2015-318 du 9 novembre 2015 adoptant la convention de création de services communs et le principe de cession des marchés contractés par la Commune à la métropole, justifié par les contraintes de fonctionnement des services mutualisés,

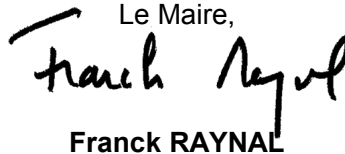
- d'autoriser la ville à engager des dépenses pour le compte de Bordeaux Métropole afin d'assurer le fonctionnement des services communs avant le transfert des marchés ou contrats à Bordeaux Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement de ces dépenses,
- de dire que les dépenses et les recettes sont prévues au budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_088

Objet : Convention de partenariat entre le CNFPT, la Ville de Pessac et le CCAS - années 2016/2018

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibérations du conseil d'administration du CCAS de Pessac en date du 16 janvier 2013 et du conseil municipal de la Ville de Pessac en date du 31 janvier 2013, une convention de partenariat triennale (2013 à 2015) avait été signée entre le CNFPT, la Ville de Pessac et le CCAS, afin de définir le contenu du partenariat entre ces organismes dans le domaine de la formation des agents territoriaux.

Le CNFPT propose de signer une nouvelle convention triennale avec la Ville et le C.C.A.S. incluant le plan de formation des agents territoriaux de Pessac, et courant jusqu'en 2018.

Cette convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la Délégation Régionale Aquitaine du CNFPT, la Ville et le CCAS de Pessac, fixe trois objectifs principaux :

- favoriser l'exercice du droit à la formation des agents territoriaux ;
- mettre en œuvre les modalités du partenariat, sur la base d'axes de progrès partagés ;
- constituer un outil de communication, permettant de valoriser les efforts des deux parties.

Les objectifs stratégiques de la collectivité sont d'appliquer les orientations du plan de formation de la Ville et du CCAS de Pessac.

Les orientations de formation du CNFPT pour les prochaines années sont définies dans son projet national de développement et consacrent 5 grandes causes « d'intérêt général » et 5 objectifs stratégiques.

La Délégation Régionale Aquitaine a pour mission de mettre en œuvre et d'adapter aux réalités locales l'ensemble de ces orientations qui se traduisent par la mise en œuvre des actions suivantes :

- accompagner les projets de la collectivité par la formation des agents, et développer la formation des agents dans des domaines spécifiques. Pour l'ensemble de la période du partenariat, le nombre de journées-formation à organiser par le CNFPT et financé par la collectivité sera réparti, année par année, de façon à aboutir au nombre total de journées-formation au 31/12/2018.

Les journées de formations non consommées sur une année N pourront être reportées sur l'année N+1 dans la limite de 30% du nombre de journées formation prévu pour l'année N ;

- favoriser la formation individuelle des agents tout au long de la carrière, dans les mêmes conditions qu'énoncées ci-dessus ;

- dématérialiser les inscriptions des agents de la collectivité aux actions de formation organisées par le CNFPT.

Le CNFPT et la collectivité (Ville et CCAS) s'accordent chaque année, avant le 30 octobre de l'année N-1 sur le programme des actions à mettre en œuvre l'année suivante.

Le Conseil Municipal décide :

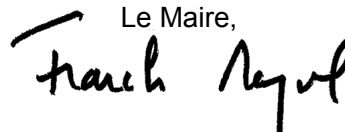
- d'approuver les termes de la convention entre le CNFPT, Le CCASS et la Ville de Pessac,

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer cette convention

- de dire que les crédits nécessaires au financement de ces actions de formation sont prévus au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_089

Objet : Modification de l'article 2 des statuts de la SPL La Fab

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

La Communauté urbaine de Bordeaux, devenue métropole, et les communes membres ont créé une Société Publique Locale (SPL), désignée « La Fab », dont l'objet social est notamment d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de l'initiative « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs ».

Par courrier en date du 3 novembre 2015, le Directeur général de La Fab a sollicité des collectivités membres une modification de l' « article 2 – Objet » des statuts de la société, afin de le compléter explicitement en matière d'aménagement économique nécessaire au développement de l'emploi et à la compétitivité de la Métropole.

Le principe ayant été acté par Bordeaux Métropole lors de son bureau du 9 juillet 2015, l'article 2 serait désormais rédigé comme suit :

« la société a pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction concourant au développement urbain et économique de la métropole bordelaise, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire géographique.

A cet effet, les actionnaires pourront, dans le cadre de leurs compétences juridiques, lui confier toute opération ou action d'aménagement entrant dans le cadre de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, en particulier dans le domaine de l'habitat et de l'aménagement économique, notamment dans le cadre de ZAC. »

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1524-1,
Vu la participation de la commune dans le capital de la SPL La Fab,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que toute modification de l'objet social de la SPL La Fab doit faire l'objet d'une délibération préalable de la part des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires,

Considérant que le Conseil d'administration de la SPL La Fab du 24 septembre 2015 a proposé la modification des statuts,

Considérant la mission confiée à la SPL La Fab par Bordeaux Métropole sur l'aménagement économique et plus généralement les enjeux de l'aménagement économique de l'agglomération bordelaise,

Après en avoir délibéré :

- d'approuver la modification des statuts portant sur l' « article 2 – Objet » concernant l'objet social des statuts de la SPL La Fab,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à son exécution.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_090

Objet : Agenda 21 - Appel à projets de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour l'accompagnement des démarches « Agenda 21 local »

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2005, l'engagement de Pessac dans une démarche d'Agenda 21 a été approuvée. Depuis, deux programmes d'actions ont été élaborés et mis en œuvre avec la participation de tous les acteurs du territoire.

Aujourd'hui, le 2^{ème} plan d'actions entre en phase d'évaluation. Un premier bilan des actions a été réalisé et synthétisé dans le 4^{ème} rapport de développement durable en 2014.

Aussi, afin d'affiner ce premier bilan, rendre compte des résultats et préparer notre nouvelle stratégie locale de développement durable en vue d'un 3^{ème} Plan d'actions Agenda 21 2016-2020, il est proposé de lancer l'évaluation de notre Agenda 21, conformément au cadre de référence national.

Pour cela et afin de bénéficier d'une expertise pluridisciplinaire et d'un regard extérieur, il est proposé de recourir à l'accompagnement d'un prestataire. Celui-ci remplira une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la conduite de l'évaluation de l'Agenda 21 et la redéfinition de notre stratégie locale de développement durable. Il sera sélectionné dans le cadre

d'une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Cette mission d'AMO est susceptible de recevoir le soutien de l'État via l'appel à projets pour l'accompagnement des démarches « Agenda 21 local ».

Si la candidature de la Ville est retenue, l'accompagnement proposé par la DREAL pour 2016, confortera notre engagement pour le développement durable. Il peut porter sur le financement d'actions ou d'ingénieries technique ou méthodologique dédiées à l'Agenda 21, sur la base d'un forfait de 8 000 € par action. Ce soutien est conditionné au respect, par les collectivités retenues, des engagements suivants :

- participer activement au réseau « Agenda 21 local » mis en place par l'État et qui regroupe les collectivités engagées dans une démarche de développement durable, des représentants de la société civile et les services de l'État,
- présenter, dans un délai maximum de trois ans, une candidature à l'appel à reconnaissance de la démarche « Agenda 21 local »,
- associer les services de l'État aux grandes étapes de l'élaboration et de la vie de l'Agenda 21.

A Pessac, l'accompagnement technique et financier de nos partenaires institutionnels (État, Région, Département, Bordeaux Métropole) a largement contribué à la réussite et la qualité de la démarche. Celle-ci est d'ailleurs saluée par plusieurs reconnaissances : « Agenda 21 local France », Cit'ergie®, Rubans du Développement Durable, Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte.

Le Conseil Municipal décide de :

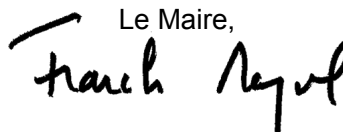
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre et d'amplifier la démarche Agenda21, dans le respect des engagements ci-dessus,

- approuver le lancement de cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conduite de l'évaluation de l'Agenda 21 pessacais et la redéfinition de notre stratégie locale de développement durable,
- approuver la candidature de la ville de Pessac à l'appel à projets de la DREAL
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_091

Objet : Sentier le long du Peugue – Avenant n°1 à la convention de superposition d'affectation entre Bordeaux-Métropole et les villes de Mérignac et de Pessac

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Par convention entre les communes de Pessac, Mérignac et Bordeaux-Métropole, adoptée en séance du Conseil Municipal du 28 mars 2013 et signée en date du 19 juillet 2013, les conditions d'exploitation du sentier pédestre du Peugue ont été clairement définies.

Cette convention avait pour objectif de permettre la mise à disposition au public de la piste et de ses abords dans l'espace situé entre le carrefour de la rue Magellan à Mérignac, la rue Descartes à Pessac et l'avenue Jeanne d'Arc à Mérignac.

Des travaux d'embellissement au niveau du dégrilleur du Burck, situé en aval du cours d'eau, ont permis de prolonger le cheminement piéton le long du Peugue sur une parcelle métropolitaine et de le faire déboucher au début de l'avenue Jeanne d'Arc sur la commune de Mérignac.

Cette extension ayant modifié le périmètre initial dédié au cheminement piéton, un avenant n°1 a donc été pris pour intégrer au tracé d'origine de la convention, la gestion de cette nouvelle délimitation qui n'aura, il convient de le préciser, aucun impact sur Pessac.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

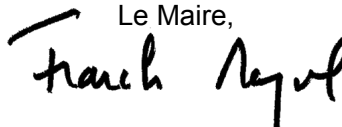
Vu la convention signée entre Bordeaux Métropole et les villes de Mérignac et de Pessac,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 afin d'intégrer un nouveau périmètre dédié au cheminement piéton,
- de déclarer que cet avenant n°1 n'entraîne aucune incidence financière pour la Ville de Pessac.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_092

Objet : Ecole maternelle Bellegrave - Convention de transfert en pleine propriété en faveur de la commune de Pessac

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Bordeaux Métropole, conformément à la délibération prise en Conseil du 21 juillet 2006 relative à la redéfinition de la politique communautaire en matière d'écoles, prévoit le transfert à titre gratuit en pleine propriété de l'école maternelle Bellegrave en faveur de la commune de Pessac.

Cette école située 11 rue du Colonel Jacqui, est composée notamment de 7 classes, 3 salles de repos, 2 salles de jeux, d'un réfectoire, d'une bibliothèque, d'un bureau, d'une salle des maîtres, de locaux personnels et techniques pour une superficie de 3 569 m².

Des travaux de mise en état correct et de mise aux normes de l'école convenus entre les deux collectivités ont été effectués avant le transfert à la commune.

Le transfert en pleine propriété sera résolu de plein droit si par délibération de son Conseil municipal, la commune désaffecte ultérieurement cet établissement pour une nouvelle affectation qui ne relèverait pas de l'intérêt général.

Le Conseil Municipal décide :

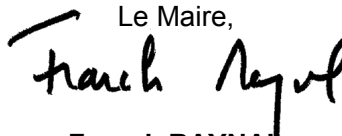
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le transfert en pleine propriété de l'école maternelle Bellegrave dans le patrimoine de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Bordeaux Métropole et l'acte administratif de transfert à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_093

Objet : Résidence la Ramée - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux avec DOMOFRANCE

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre du partenariat engagé depuis plusieurs années sur le quartier de Saige Formanoir, DOMOFRANCE met à disposition de la commune de Pessac des locaux situés au sein de la Résidence La Ramée, 9 rue des Glycines, d'une superficie d'environ 150 m² pour permettre l'accueil d'un pôle associatif.

La convention de mise à disposition étant arrivée à échéance le 31 janvier 2016, il y a lieu de la renouveler.

Cette occupation est consentie à titre gratuit à compter du 1^{er} février 2016 jusqu'au 31 décembre 2020.

La commune de Pessac prendra en charge toutes les fournitures individuelles dont elle bénéficiera (eau, électricité ...) et toutes les charges de fonctionnement, taxes et impositions incombant aux locataires. A cet égard, elle remboursera à DOMOFRANCE la quote-part des charges de l'immeuble (au prorata de la surface occupée) sur présentation d'un appel annuel.

Le Conseil Municipal décide :

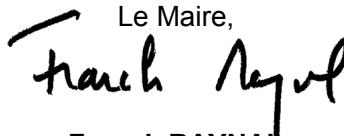
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition avec DOMOFRANCE pour le local situé Résidence La Ramée, 9 rue des Glycines aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_094

Objet : 140 avenue du Docteur Albert Schweitzer - Cession du terrain

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Par acte authentique en date des 27 octobre, 16 et 17 novembre 1995, la Commune a acquis l'immeuble sis 140 avenue du Docteur Schweitzer, cadastré section DN n°49 pour environ 630 m² au prix de 81 804,14 €. Cette parcelle a ensuite été divisée en deux parcelles cadastrées section DN n°440 pour environ 179 m² à usage de cour d'école et DN n°439 pour environ 443 m².

Il a été décidé de céder le terrain non affecté et de le mettre sur le marché auprès de l'étude de Maître GARIBAL dans le cadre d'une vente notariale interactive.

Ce bien a trouvé acquéreur auprès de M. et Mme AZOUAGH et la vente a été conclue moyennant la somme de 168 340 € dont 3 216 € de frais auprès de l'étude notariale soit un prix net vendeur de 165 124 €.

L'avis des services fiscaux a été rendu le 7 janvier 2016.

Le Conseil Municipal décide :

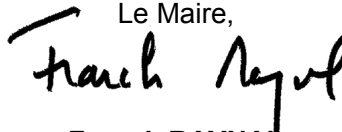
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'autoriser la cession du terrain 140 avenue du Docteur Schweitzer aux conditions mentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_095

Objet : Propriété de la SARL GOLF - 33 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Acquisition d'un terrain

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de négociations menées avec la SARL GOLF 33, propriétaire de la parcelle cadastrée section KM n°59 située avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, un accord a été trouvé pour l'acquisition du terrain cité en objet d'une contenance de 2 279 m².

Ce terrain est entièrement grevé d'un emplacement réservé n°6.42 inscrit au Plan Local d'Urbanisme en vue de l'extension du Bois des Sources du Peugue et d'un EBC (espace boisé à conserver et/ou à créer).

Une proposition à hauteur de 26 300 € a été acceptée par la SARL GOLF 33.

L'avis des services fiscaux a été rendu le 10 septembre 2015.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 06/04/2016

Reçu en préfecture le 06/04/2016

Affiché le

SLO

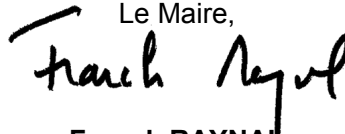
ID : 033-213303183-20160406-DEL2016_095-DE

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle propriété de la SARL GOLF 33 aux conditions mentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 21 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_096

Objet : Place Buffon - Acquisition de la parcelle en vue de son incorporation dans le domaine public communal

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La Commune de Pessac a été sollicitée par AXANIS afin de procéder à la rétrocession à titre gratuit de la place Buffon.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section KB n°464 d'une superficie de 1 434 m².

Cette parcelle, ouverte à la circulation publique et utilisée par les riverains, est entretenue par les services municipaux depuis de nombreuses années.

L'avis des services fiscaux a été rendu le 29 février 2016.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit de la place Buffon cadastrée section KB n°464 auprès d'AXANIS aux conditions mentionnées,

Envoyé en préfecture le 06/04/2016

Reçu en préfecture le 06/04/2016

Affiché le

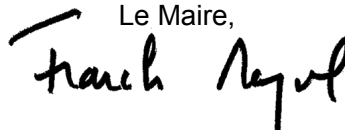
SLOW

ID : 033-213303183-20160406-DEL2016_096-DE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Handwritten signature of Franck Raynal in black ink, written in a cursive style.

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_097

Objet : Construction du complexe sportif de Bellegrave - Approbation de l'avant-projet définitif - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre (marché n°15036)

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Lors des séances des 10 novembre 2014 et 6 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé :

- le lancement de l'opération de construction du complexe sportif de Bellegrave,
- le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,
- la composition du jury pour le choix du maître d'œuvre et le montant des indemnités des maîtres d'œuvre participant au jury,
- le montant des primes allouées aux trois candidats autorisés à concourir (phase esquisse),
- la sollicitation de subventions auxquelles la ville peut prétendre,
- l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Groupe A40 Architectes.

Depuis, les études et le travail de concertation avec tous les partenaires ont permis au maître d'œuvre de mettre au point l'avant-projet.

L'ensemble des fonctionnalités a été pris en compte :

- l'aspect sportif,
- les contraintes en matière de sécurité publique, sécurité incendie, ...,

- les objectifs environnementaux.

Ainsi, des compléments ont été apportés au programme de base, notamment :

- l'aménagement d'un accès pompier rue du Pin Vert,
- les aménagements arrières de la salle Bellegrave,
- le déplacement de l'espace de stockage des bennes,
- la clôture entre le skate park et la grande salle,
- l'ensemble des filets pare-ballons,
- le plancher caillebotis du local phytosanitaire,
- la clôture de la parcelle Sud.

De plus, afin de pérenniser le foyer SPUC Football installé aujourd'hui dans un ensemble préfabriqué, une nouvelle implantation a été étudiée en continuité des tribunes existantes.

Tel que le prévoit l'article 12 du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du contrat de maîtrise d'œuvre, il convient de conclure un avenant n°1 fixant d'une part, le montant prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre arrêté à 10 400 000,00 € H.T. et d'autre part, le forfait définitif de sa rémunération fixé à 1 053 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 10 mars 2016,

- approuve l'avant-projet définitif du Complexe sportif de Bellegrave.
- approuve la conclusion de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre.
- déclare que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_098

Objet : Construction du complexe sportif de Bellegrave - Approbation du plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions

Monsieur Guy BENEYTOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Lors du conseil municipal du 10 novembre 2014, la sollicitation des subventions pour la construction du complexe sportif de Bellegrave a été approuvée.

Cette opération, concertée avec les utilisateurs, intègre des critères de développement durable. Elle vise à compléter et à renforcer les capacités d'accueil d'événements sportifs, d'entraînements, de préparation physique des athlètes ainsi que de pratique de l'Éducation Physique et Sportive à Pessac.

Elle comprend, principalement, la réalisation de deux bâtiments : d'une part la grande salle multi-sports de compétition de 1 000 places spectateurs ; d'autre part les salles de sports de combat et de préparation physique.

Le bloc vestiaires et foyer football, indépendant et destiné aux terrains de grands jeux, est conçu en lien avec le complexe mais dispose de son autonomie fonctionnelle. Il fait l'objet d'une recherche de financement distincte, approuvée lors du conseil municipal du 15 février dernier.

Le coût global de la construction du complexe sportif (hors vestiaires-foyer football) est estimé à 17 040 353 € TTC.

Le Conseil Régional et le Conseil Départemental sont susceptibles d'apporter leur soutien à l'opération, via des subventions de 750 000 € et 1 million d'€ respectivement. Bordeaux Métropole a, pour sa part, acté le principe d'une participation financière de 1,4 millions d'€.

Les montants des aides finalement attribuées par les cofinanceurs, à l'issue de l'instruction des dossiers de demande, pourront différer de ces prévisions.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

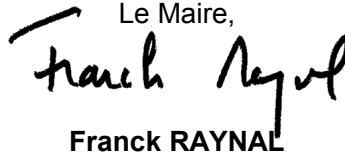
- d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides et subventions de tous organismes pouvant intervenir dans le financement de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_099

Objet : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires des Sports de nature - Parcours VTT sur la Ville de Pessac

Monsieur Guy BENEYTOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Après avoir pris connaissance des articles 50-1 et 50-2 de la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000, modifiés par la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 relative au développement maîtrisé des sports de nature et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), la volonté de la Ville est de solliciter l'inscription d'un itinéraire Sports de nature intercommunal au PDESI de la Gironde.

Dans ce cadre, un projet regroupant 5 communes (Léognan, Canéjan, Cestas, Gradignan et Pessac) est en cours. Celui-ci consiste en la mise en connexion de cheminements à pérenniser afin de proposer des parcours maîtrisés et ouverts à tous.

L'association Sport Athlétique Gazinet-Cestas (SAGC), club omnisports de Cestas, sera chargé de la gestion globale du projet et du suivi de l'état des parcours sous la responsabilité d'un comité de pilotage composé d'un représentant par commune concernée.

Les objectifs de cette initiative de sports de nature sont :

- de conforter l'ouverture au public randonneur de sentiers en sécurisant les compatibilités d'usage et les accès (qualité accueil),
- de clarifier, informer et réglementer les usages consentis en associant les usagers locaux et les gestionnaires des espaces naturels,
- de valoriser les parcours en permettant aux usagers de visiter et de profiter de balades attractives,
- de mettre en valeurs les possibilités d'accès aux activités de pleine nature sur Pessac et ses environs.

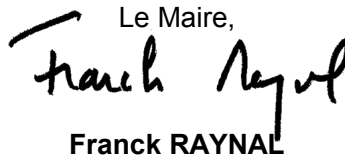
Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de mise en place de cheminements sur le territoire de la Commune lié au projet de connexion avec Léognan, Gradignan, Canéjan et Cestas,
- de valider le principe de la présentation d'un projet abouti intégrant un plan de financement associant la participation du Département dans le cadre du PDESI,
- d'accepter le principe d'inscription au PDESI du projet validé et approuvé par le Conseil Municipal dans ce cadre précis,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à siéger au comité de pilotage chargé du suivi du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le club SAGC,
- d'autoriser le financement de l'installation du parcours par l'octroi d'une subvention de 2 400 € versée au club SAGC,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_100

Objet : Transports scolaires - Adoption du règlement intérieur

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Bordeaux Métropole et la Ville de Pessac œuvrent conjointement à la mise en place et à la gestion quotidienne de 27 circuits de transports scolaires desservant les établissements élémentaires et secondaires sur la commune ainsi que les lycées de Blanquefort et du Vigean.

Il est rappelé que l'utilisation des transports scolaires n'est pas obligatoire. La Ville de Pessac s'implique à cet égard, dans le sens de l'intérêt général. L'utilisateur souhaitant bénéficier de ce service public, conçu pour répondre aux besoins du plus grand nombre, doit de fait s'impliquer de manière responsable.

Afin d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves utilisant ce service, d'encadrer et de préserver les libertés et les droits de chacun, des règles ont été édictées. Réunies sous la forme d'un règlement intérieur, elles visent à garantir la qualité et la sécurité des transports scolaires en définissant :

- les obligations de l'élève aux abords du bus et pendant les trajets
- les principes réglementant l'usage du titre de transport
- les obligations des parents

- les sanctions applicables en cas de manquement au règlement.

Le Conseil Municipal décide :

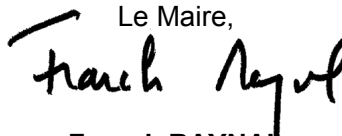
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'adopter le règlement des transports scolaires annexé à la délibération applicable à partir de la rentrée 2016.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_101

Objet : Transports scolaires - Tarifs pour les collèges pessacais et les lycées de Blanquefort / Le Vigean - année scolaire 2016/2017

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Afin de permettre aux enfants pessacais de se rendre aux collèges de Noès, Alouette, Gérard Philipe et François Mitterrand, ainsi qu'aux lycées de Blanquefort et du Vigean, des transports scolaires ont été organisés et une participation financière demandée aux familles. Cette participation financière annuelle est revue tous les ans.

Une facture sera établie au mois d'octobre pour un paiement en :

- une fois, à réception de la facture pour les élèves des collèges et les pensionnaires ou fréquentant le CFA,
- trois fois, sur trois mois consécutifs après réception de la facture, pour les élèves lycéens demi-pensionnaires.
- pour les enfants inscrits en cours d'année, une facturation sera établie au prorata des mois complets restants.

L'annulation de l'inscription sera possible avant la fin de la première semaine complète de classe, lorsque les emplois du temps seront connus (soit le 9 septembre 2016).

Il ne sera procédé à aucun remboursement partiel en cours d'année.

C'est pourquoi il convient de modifier la participation des familles pour l'année 2016/2017, en majorant de 1 %, celle de l'année précédente, ce qui donne lieu à la tarification suivante :

- élève scolarisé aux collèges : 52,81 €
- élève lycéen demi-pensionnaire : 165,30 €
- élève lycéen pensionnaire ou fréquentant le CFA : 58,54 €
- pénalité pour refaire le titre de transport : 5,00 €

Le Conseil Municipal décide :

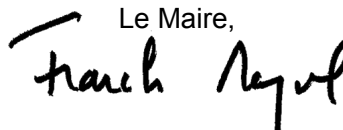
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la tarification suivante :
 - élève scolarisé au collège : 52,81 €
 - élève lycéen demi-pensionnaire : 165,30 €
 - élève lycéen pensionnaire au fréquentant le CFA : 58,54 €
- d'approuver la facturation pour un montant de 5 € du duplicata du titre de transports,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant,
- de dire que les recettes seront versées au chapitre 70 du Budget des Transports.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_102

Objet : Services péri et extra scolaires de la Ville de Pessac - Adoption du règlement intérieur

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le règlement intérieur définit les conditions d'accès et les règles de fréquentation des services proposés par la Ville de Pessac en complémentarité du temps scolaire : accueil périscolaire, restauration, ateliers éducatifs, services de relais garderie, accueils de loisirs du mercredi, centres de loisirs des vacances et transports scolaires.

Les principales modifications du règlement intérieur concernent notamment :

- **l'article 4** sur le respect des horaires et des modalités d'organisation : révision de l'échelle des sanctions en lien avec **les articles 23 et 24** du règlement.
- l'insertion d'un **nouvel article 11** qui traite de l'organisation spécifique et des transferts de responsabilité pour le service d'accueil périscolaire : prise en charge par les parents et autorisation de sortie de l'enfant. **L'ancien article 11 est renuméroté 12.**
- l'insertion d'un **nouvel article 13** sur l'organisation spécifique et les transferts de responsabilité pour les ateliers éducatifs. **L'ancien article 12 est renuméroté 14.**

- l'insertion d'un **nouvel article 15** sur l'organisation spécifique et les transferts de responsabilité pour les services de relais garderie. **L'ancien article 13 est renuméroté 16.**

- l'insertion d'un **nouvel article 17** sur l'organisation spécifique et les transferts de responsabilité pour le service de transport scolaire.

- la refonte et la séparation des articles relatifs aux centres de loisirs dans un souci de lisibilité : **les articles 18 et 19** traitent des accueils de loisirs du mercredi après-midi et **les articles 20 à 22** traitent des centres de loisirs des vacances.

Les articles 18 à 20 sont renumérotés 23 à 25 et l'échelle de sanctions est revue dans **l'article 24** avec l'introduction d'une sanction financière.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

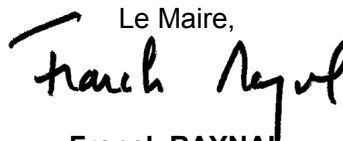
- d'approuver la nouvelle version du règlement intérieur des services péri et extra scolaires annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Contre : Jean-Louis HAURIE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_103

Objet : Services péri et extra scolaires de la Ville de Pessac - Tarifs 2016/2017

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de son Projet Éducatif de Territoire (PEDT), la Ville de Pessac développe une offre de services péri et extra scolaires de qualité qui s'accompagne d'une politique tarifaire modulée, basée sur les capacités contributives des familles. Il y a donc lieu de fixer les tarifs péri et extrascolaires (restauration scolaire, cotisation pause méridienne, accueils périscolaires, services de relais garderie et centres de loisirs) pour l'année scolaire 2016/2017.

Pour la fixation de ces tarifs, la Ville de Pessac prend en compte les différences de revenus des familles en établissant des grilles tarifaires en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole.

A la rentrée 2016, les tarifs péri et extrascolaires connaîtront une augmentation de 2%, au regard de l'augmentation de l'activité des services concernés, et en lien avec le dynamisme des effectifs scolaires.

Les ateliers éducatifs demeurent gratuits pour l'année scolaire 2016/2017.

1. Restauration scolaire

Le service de restauration scolaire propose chaque jour près de 4 500 repas, adultes et enfants confondus. Plus de 80 % des enfants scolarisés dans les écoles de Pessac fréquentent quotidiennement le service de restauration scolaire.

La grille tarifaire de la restauration scolaire pour l'année 2016/2017 est la suivante :

Barème	Quotient familial	Restauration scolaire
1	1 – 548	0.64 €
2	549 – 600	1.35 €
3	601 – 688	2.13 €
4	689 – 912	2.55 €
5	913 – 1087	3.14 €
6	1088 – 1462	3.59 €
7	1463 – 1645	3.86 €
8	1646 – 1857	4.20 €
9	1858 – 9999	4.51 €
Extérieur	forfaitaire	5.09 €
Enseignants	forfaitaire	5.23 €
EVS / AVS*	forfaitaire	4.10 €

* EVS : emploi de vie scolaire, AVS : auxiliaire de vie scolaire

Si la déclaration d'utilisation de service (DUS) entraînant une commande de repas n'a pas été annulée avant 9h le jour considéré, le repas ainsi commandé, même non consommé, sera facturé aux familles (sauf cas de force majeure). Cette mesure permet d'éviter le gaspillage alimentaire, d'optimiser le fonctionnement du service et de maîtriser les coûts.

Pour les mêmes raisons, si la DUS de l'accueil de loisirs du mercredi n'a pas été annulée avant 9h le jour considéré, le tarif de la ½ journée avec repas sera facturé aux familles (sauf cas de force majeure).

Pour les enfants résidant dans une autre commune signataire d'une convention de réciprocité avec la Ville de Pessac ayant pour objet de faire supporter à la collectivité la différence de prix, le tarif 9 est appliqué.

Pour les enfants hors commune fréquentant la restauration dans le cadre d'un échange scolaire ou d'un jumelage, les repas seront pris en charge par la Ville de Pessac, sous réserve que les enseignants en aient préalablement fait la demande auprès de la municipalité.

2. Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire comprend l'accueil du matin de 7h30 à 8h30 et l'accueil du soir de 16h30 (ou 16h15) à 18h30. La facturation est basée sur un forfait journalier quel que soit le temps d'utilisation du service.

La Ville de Pessac met en œuvre un dispositif d'abonnement pour les fréquentations permanentes ou très régulières des accueils périscolaires.

A partir du 16^{ème} jour de fréquentation dans le mois considéré, dans les conditions d'ouverture du service, un montant forfaitaire mensuel plus favorable aux familles sera automatiquement appliqué.

Barème	Quotient familial	Accueil périscolaire	Abonnement annuel	Coût mensuel de l'abonnement
1	1 – 548	1.13 €	154.25 €	15.42 €
2	549 – 600	1.29 €	175.30 €	17.53 €
3	601 – 688	1.80 €	245.41 €	24.54 €
4	689 – 912	1.90 €	259.44 €	25.94 €
5	913 – 1087	2.05 €	280.47 €	28.05 €
6	1088 – 1462	2.53 €	328.14 €	32.81 €
7	1463 – 1645	2.66 €	345.41 €	34.54 €
8	1646 – 1857	2.87 €	371.98 €	37.20 €
9	1858 – 9999	3.08 €	398.55 €	39.85 €
Extérieur	forfaitaire	3.39 €	438.42 €	43.84 €

3. Services de relais garderie

Deux services de relais-garderie sont proposés :

- un service de relais garderie est mis en œuvre dans les écoles maternelles entre la sortie des classes à 16 h et le démarrage de l'accueil périscolaire à 16h30. Les familles dont l'enfant fréquente déjà l'accueil périscolaire le même jour ne seront pas facturées pour le service de relais garderie du soir en maternelle.

- un service de relais garderie est également organisé le mercredi midi dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la Ville entre 11h30 et 12h30, durant les périodes scolaires.

Barème	Quotient familial	Relais garderie 16h-16h30 en maternelle	Relais garderie du mercredi midi (11h30-12h30)
1	1 – 548	0.29 €	0.56 €
2	549 – 600	0.32 €	0.64 €
3	601 – 688	0.45 €	0.90 €
4	689 – 912	0.48 €	0.95 €
5	913 – 1087	0.51 €	1.03 €
6	1088 – 1462	0.63 €	1.26 €
7	1463 – 1645	0.66 €	1.34 €
8	1646 – 1857	0.71 €	1.44 €
9	1858 – 9999	0.78 €	1.54 €
Extérieur	forfaitaire	0.85 €	1.69 €

4. Cotisation pause méridienne

Dans le cadre de la pause méridienne, des activités ludiques et récréatives sont mises en place dans chaque école élémentaire de la Ville de Pessac.

Les écoles maternelles ne sont pas concernées, les ateliers éducatifs se déroulant sur le temps de la pause méridienne, à l'exception des maternelles des écoles de Toctoucau et Édouard Herriot fonctionnant sur le rythme scolaire élémentaire et bénéficiant des activités de la pause méridienne.

Dans les écoles concernées, chaque jour, la moitié des enfants inscrits à la restauration scolaire pourra participer aux activités de la pause méridienne par roulement. Une cotisation annuelle sera facturée aux familles si l'enfant est inscrit à la restauration scolaire. Sur demande de la famille, au cas par cas, et à titre exceptionnel, un échancier de paiement pourra être accordé par l'Adjoint à l'Éducation et à la Jeunesse.

Barème	Quotient familial	Cotisation pause méridienne
1	1 – 548	10.20 €
2	549 – 600	10.71 €
3	601 – 688	11.22 €
4	689 – 912	11.73 €
5	913 – 1087	12.24 €
6	1088 – 1462	12.75 €
7	1463 – 1645	13.26 €
8	1646 – 1857	13.77 €
9	1858 – 9999	14.28 €
Extérieur	forfaitaire	14.79 €

5. Centres de loisirs municipaux

La Ville de Pessac offre une diversité de modalités d'accueil, afin de répondre aux besoins des familles et des enfants, sur les périodes scolaires ou de vacances.

5.1 Accueils de loisirs municipaux en période scolaire

L'offre d'accueil de loisirs du mercredi s'articule autour de centres sectorisés en fonction de l'école d'affectation de l'enfant. Le tarif applicable est celui de la ½ journée avec repas pour les enfants scolarisés dans une école de Pessac ou la ½ journée sans repas pour les enfants pessacais non scolarisés dans une école de Pessac.

La définition de l'offre est construite dans le respect des rythmes des enfants, tout en garantissant un cadre collectif à forte qualité éducative.

Le temps + correspond à une possibilité supplémentaire de prise en charge des enfants de 17h30 à 18h30 le mercredi après l'accueil de loisirs. Il fait l'objet d'une tarification spécifique.

Si la DUS du centre de loisirs du mercredi n'a pas été annulée avant 9h le jour considéré, le tarif de la ½ journée avec repas sera facturé aux familles (sauf cas de force majeure).

5.2 Centres de loisirs municipaux pendant les vacances scolaires

Sur les petites et grandes vacances scolaires, l'offre proposée aux usagers varie et se détermine selon les principes suivants :

- affirmation de Romainville (maternelle et élémentaire) en tant que site principal des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) municipaux sur les petites et grandes vacances.

- mise en œuvre d'un équilibre territorial (est/ouest) dès que la fréquentation nécessite d'ouvrir de nouveaux centres

La structure Romainville (maternelle et élémentaire) fonctionne à la journée. Les structures A. Briand, Bellegrave et G. Leygues fonctionnent à la demi-journée, avec ou sans repas, et à la journée. Le choix du centre est libre pour les familles.

Une réservation à la journée est exigée pour l'ensemble des périodes de vacances scolaires (petites et grandes vacances). Cette réservation sera considérée comme définitive et systématiquement facturée aux familles sans désistement de leur part, selon le calendrier communiqué chaque année par les services de la Ville. Après la date fixée, la facturation sera appliquée sauf cas de force majeure (maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, ...). Les justificatifs devront être fournis à la municipalité dans le mois suivant.

Pour les centres proposant une offre à la demi-journée, le tarif facturé dépend de l'usage effectif du service.

Le temps + correspond à une possibilité supplémentaire de prise en charge des enfants de 7h30 à 8h30 et 17h00 à 18h30 durant les vacances scolaires. Le temps + fait l'objet d'une facturation spécifique, au forfait, quel que soit le temps d'utilisation du service.

5.3 Grilles tarifaires

Barème	Quotient familial	Prix de la journée	Prix de la ½ journée SANS repas	Prix de la ½ journée AVEC repas	Temps + en ALSH
1	1 – 548	3.66 €	1.97 €	2.61 €	1.13 €
2	549 – 600	5.05 €	2.21 €	3.56 €	1.29 €
3	601 – 688	6.00 €	2.39 €	4.52 €	1.80 €
4	689 – 912	6.70 €	2.65 €	5.20 €	1.90 €
5	913 – 1087	7.89 €	3.01 €	6.15 €	2.05 €
6	1088 – 1462	8.95 €	3.13 €	6.72 €	2.53 €
7	1463 – 1645	9.84 €	3.43 €	7.29 €	2.66 €
8	1646 – 1857	10.75 €	3.72 €	7.92 €	2.87 €
9	1858 – 9999	11.65 €	4.06 €	8.57 €	3.08 €
extérieur	forfaitaire	18.15 €	6.80 €	11.89 €	3.39 €

Le prix de la demi-journée avec repas correspond au prix de la ½ journée sans repas additionnée du prix du repas scolaire du barème concerné. Ainsi, pour les familles dont un enfant amène son panier repas, uniquement sur inscription dans un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), le montant de la journée ou demi-journée sera réduit du tarif appliqué au repas scolaire de son barème.

6. Dispositions applicables à l'ensemble des grilles tarifaires

Les familles n'ayant pas transmis aux services municipaux les informations nécessaires au calcul de leur quotient familial se verront appliquer les pleins tarifs (tarif 9).

Pour les enfants non domiciliés dans la commune et affectés en classe spécialisée, le tarif correspondant au quotient familial sera appliqué.

Pour les enfants des personnels de la Ville de Pessac et du CCAS non domiciliés dans la commune, le tarif 7 est appliqué. Les tarifs 8 et 9 sont appliqués pour les familles dont le quotient familial est supérieur à la tranche 7 du barème.

Pour les familles qui quittent la commune en cours d'année, le tarif initialement fixé est maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour les familles arrivant en cours d'année scolaire, le tarif correspondant au quotient familial est appliqué à compter du mois d'arrivée sur la commune.

Pour les familles d'accueil (enfants placés suite à une décision de justice), les tarifs 1 à 4 maximum seront appliqués en fonction du quotient familial.

7. Pénalité prévue en cas de manquements

En cas de retards répétés des familles à l'issue des activités péri et extra scolaires ou d'absence de déclaration d'utilisation de service, un montant forfaitaire de 10,00 € pourra être facturé aux familles conformément aux dispositions du règlement intérieur des services péri et extra scolaires de la Ville de Pessac.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

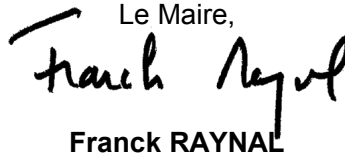
- d'approuver les tarifs 2016/2017 des services péri et extra scolaires et leurs conditions d'application à compter de la rentrée 2016.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_104

Objet : Modification des conditions de réservation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - été 2016

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La fréquentation des ALSH municipaux est en augmentation régulière depuis 2011 sur les différentes périodes de vacances.

La période estivale est la saison ayant la fréquentation la plus forte, principalement le mois de juillet et la fin du mois août.

L'offre étant constante, depuis plusieurs années, le nombre de places proposées en ALSH ne permet plus de répondre aux besoins du public pour les enfants de 3 à 5 ans.

Par ailleurs, depuis l'été 2009, la fréquentation estivale des ALSH de la commune est soumise à une réservation préalable systématiquement facturée aux familles sans désistement de leur part, sept jours avant la journée d'accueil réservée.

Au vu du manque croissant de places disponibles en ALSH, les familles réalisent, par précaution, des réservations qui sont annulées par la suite. Ces places libérées sont immédiatement pourvues, mais génèrent une attente et ainsi une insatisfaction pour les usagers.

Afin de satisfaire les besoins d'accueil d'enfants de 3 à 5 ans en ALSH, mais également de réduire ces réservations de précaution, il est proposé :

- d'augmenter le nombre de places disponibles pour le public par l'extension de l'ouverture de l'ALSH Georges Leygues (64 places) sur l'ensemble du mois de juillet et la fin du mois d'août en 2016
- de réduire les délais d'annulation des réservations sur la base du calendrier suivant :

Période ALSH	Ouverture des inscriptions	Début facturation
Été (6 juillet – 31 août 2016)	17 mai 2016	13 juin (activité juillet)
		11 juillet (activité août)

L'inscription sera considérée comme définitive et systématiquement facturée aux familles sans désistement de leur part à partir des dates du début de facturation mentionnées ci-dessus.

Passé ce délai, la facturation sera appliquée, sauf cas de force majeure (maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, ...) et sur présentation d'un justificatif.

Les tarifs applicables sont ceux délibérés le 26 mai 2015 et restent inchangés.

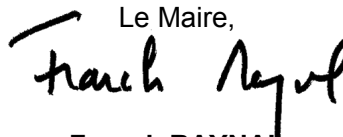
Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver l'évolution des délais de facturation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette mise en œuvre,
- déclare que les crédits et les recettes seront prélevés et imputés au budget de la commune.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

 Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_105

Objet : Accueil des classes maternelles et élémentaires de la commune à Romainville - Convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)

Monsieur Jean-François BOLZEC, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Le site de Romainville est composé de plusieurs bâtiments qui accueillent trois types d'activités :

- accueil de loisirs sans hébergement : deux centres de loisirs sont agréés sur ce site et proposent un mode d'accueil à la journée sur l'ensemble des mercredis, petites et grandes vacances. Il s'agit de la structure permanente de la commune, ouverte sur l'ensemble de l'année.
- accueil de classes à la journée ou la semaine dans le cadre des projets développés par les enseignants des écoles de la ville.
- accueil d'activités associatives en soirée et le samedi, dans la salle polyvalente.

Le site de Romainville permet ainsi l'accueil de deux classes maternelles et deux classes élémentaires durant la journée scolaire.

Les activités proposées par l'équipe permanente de Romainville se situent dans le cadre des parcours thématiques proposés aux écoles pessacaises dans le cadre du Projet

Éducatif de Territoire. Elles portent notamment sur l'éducation à l'environnement, par une découverte de la faune et la flore du Bois des Sources du Peugue.

Romainville propose également aux élèves des écoles élémentaires de la commune de passer leurs brevets de prévention à l'éducation routière sur une piste cyclable dédiée et de bénéficier d'activités multimédias.

L'accueil des classes de la commune nécessite de signer une convention spécifique avec la DSDEN d'une durée de trois ans.


Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve les termes de la convention entre la Ville de Pessac et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accueil de classes sur le site de Romainville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_106

Objet : Activités ALSH - Convention d'objectifs et de financement avec l'Office Municipal des Sports (OMS)

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de son Projet Éducatif de Territoire (PEDT), la Ville de Pessac soutient le secteur associatif dans ses offres d'accueils à destination des enfants, des jeunes et des familles.

Ces soutiens s'inscrivent dans le cadre du projet de Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles et du contrat d'objectif et de cofinancement entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Ville sur le développement des accueils de loisirs du territoire.

Ainsi, depuis 2007, la Ville et la CAF ont inscrit le soutien de l'offre proposée par l'association Office Municipal des Sports (OMS) dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

L'OMS propose des activités de découvertes et d'initiations sportives sous la forme d'un accueil de loisirs sans hébergement, les mercredis après-midi et durant le mois de juillet.

Cette activité reconnue ALSH, par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), pratique une tarification progressive, en fonction des capacités contributives des familles.

Acteur impliqué dans les champs de l'enfance et du sport, l'OMS rencontre une fréquentation élevée, qui traduit l'intérêt de la découverte sportive pour les familles.

Le Conseil Municipal décide :

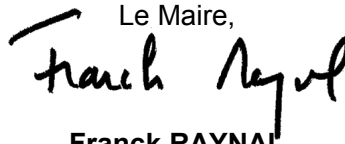
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement avec l'association OMS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_107

Objet : Convention d'objectifs et de financement avec la Communauté Sportive Gymnique Travailleuse de Pessac (CSGTP)

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de son Projet Éducatif de Territoire (PEDT), la Ville de Pessac soutient les acteurs associatifs dans leurs offres d'accueils à destination des enfants, des jeunes et des familles.

Ces soutiens s'inscrivent dans le cadre du projet de Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles et du contrat d'objectif et de cofinancement entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Ville sur le développement des accueils de loisirs du territoire.

Ainsi, depuis 2007, la Ville et la CAF ont inscrit le soutien de l'offre proposée par l'association CSGTP dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le projet associatif de la CSGTP permet de proposer à ses adhérents et aux jeunes qui fréquentent l'association, une offre d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur les temps périscolaires du mercredi et extra-scolaires des petites et grandes vacances, mais

également des activités socio-éducatives et un accompagnement des jeunes de la commune sur des projets d'insertion par l'animation.

Par l'ensemble de ses activités, l'association participe aussi au maillage éducatif du territoire entre les différents professionnels et partenaires intervenants dans le champ de la jeunesse.

Le Conseil Municipal décide :

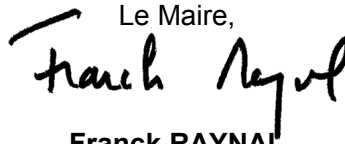
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement avec l'association CSGTP,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_108

Objet : Demande de subventions et d'aides pour la saison culturelle 2016/2017

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, la Direction de la Culture met en œuvre le projet culturel de la municipalité en bénéficiant de l'expertise technique et artistique de ses différents services.

En ce sens, la Direction de la Culture assure d'une part l'organisation, la co-production et la diffusion des spectacles vivants professionnels dans le cadre d'une programmation de saison variée et de la mise en œuvre d'événements ouverts au plus grand nombre, et d'autre part, des actions de médiation.

Les choix artistiques ainsi que les actions engagées génèrent chaque année des partenariats institutionnels destinés à soutenir et à valoriser le projet culturel de la Ville qui vise à s'inscrire de façon cohérente et complémentaire dans le paysage culturel de Bordeaux Métropole.

En ce sens, il convient d'ores et déjà de parfaire le financement des opérations engagées et à venir dans le cadre de la saison 2016/2017 avec le concours de différents partenaires culturels.

Dans cette perspective, il convient de solliciter, pour les exercices budgétaires concernés, des subventions et autres aides de financement auprès des institutions et organisme suivants :

- Office National de Diffusion Artistique (ONDA)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DRAC),
- Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,
- Conseil Départemental de la Gironde,
- Office Artistique de la Région Aquitaine (OARA),
- Institut Départemental du Développement artistique et Culturel (IDDAC),
- Tout autre institution et organisme susceptibles d'apporter son soutien au projet culturel de la Ville.

Ces demandes porteront sur toutes les actions conduites dans les domaines du spectacle vivant, de l'éducation à l'image (cinéma et audiovisuel), de la lecture publique, du patrimoine et du tourisme.

Le Conseil Municipal :

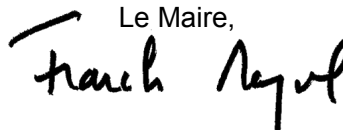
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de rechercher toutes les ressources possibles susceptibles de soutenir la dynamique culturelle impulsée par la Ville de Pessac auprès des structures nationales, régionales, départementales et locales,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possible auprès des différents partenaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes,
- déclare que les recettes seront versées au chapitre 70 du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_109

Objet : Adhésion à IconicHouses.org pour la durée mandat

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Les démarches entreprises par la Ville de Pessac dans le cadre de la reconnaissance patrimoniale des Quartiers Modernes Frugès de Le Corbusier l'ont conduite à élaborer un plan de gestion du site. Celui-ci se traduit par des actions visant à la protection, à la conservation et à la valorisation de la cité.

Concernant ce troisième axe, l'accent est mis sur le développement de la visibilité des Quartiers Modernes Frugès tant au niveau local que national et international.

Aussi, dans le cadre des actions qu'elle mène, la Ville de Pessac met en œuvre et coordonne un ensemble d'opérations promotionnelles auprès du plus grand nombre.

Le site internet IconicHouses.org vise à recenser et à promouvoir les maisons et/ou complexes architecturaux réalisées par les plus grands architectes contemporains du monde. Il apparaît comme une plate-forme majeure d'informations autour de cette thématique. Il permet de communiquer au public l'actualité des bâtiments recensés. Ce site Internet organise par ailleurs des colloques et conférences internationales ; il propose

également chaque mois, via une newsletter, des rencontres virtuelles avec des personnalités diverses.

Compte tenu de la dynamique municipale renforcée autour des Quartiers Modernes Frugès et du travail engagé autour de la candidature de l'œuvre de Le Corbusier au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, il est important d'adhérer au site IconicHouses.org afin de bénéficier de son rayonnement.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

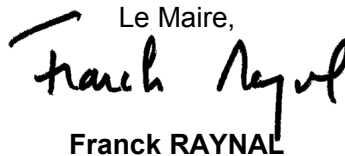
Considérant que l'adhésion au site Internet IconicHouses.org revêt un intérêt majeur visant à conforter l'insertion du patrimoine architectural moderne pessacais dans le réseau international d'architecture contemporaine,

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Pessac au site Internet IconicHouses.org pour la durée du mandat à compter de 2015,
- d'autoriser le versement des cotisations annuelles à IconicHouses.org,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette adhésion,
- de dire que les crédits nécessaires au paiement sont inscrits au budget de la Ville et seront prélevés au chapitre 011.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN
François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

n°d'ordre : DEL2016_110

Objet : Convention de partenariat et de financement entre la Ville de Pessac, le CCAS et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de ses politiques de cohésion sociale, éducative et jeunesse, la Ville de Pessac soutient l'AFEV depuis de nombreuses années.

L'association a pour objet la mobilisation d'étudiants dans des actions citoyennes et solidaires dans les quartiers de la Politique de la Ville. Elle s'inscrit ainsi dans une dynamique de territoire et développe des actions qui contribuent à la solidarité en luttant contre les inégalités, notamment éducatives, par la promotion de l'engagement citoyen de la jeunesse.

Elle contribue en outre à renforcer les liens entre la Ville ses quartiers et le Campus en favorisant l'installation d'étudiants sur le quartier de Saige et en organisant des visites de l'université avec les enfants des quartiers concernés.

L'intervention de l'AFEV est articulée en cohérence avec les documents-cadre de la ville, notamment le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), le Contrat de Ville, sa convention territoriale et son Programme de Réussite Éducative.

Afin de renforcer la lisibilité, la complémentarité et la cohérence de l'action de l'AFEV sur Pessac, la ville a souhaité détailler dans une convention les différents volets de son action,

les objectifs fixés et les financements alloués par les directions ~~Éducation et Développement Social et Urbain~~ de la ville et par le CCAS (dans le cadre du Programme de Réussite Éducative).

Les actions développées par l'AFEV sont les suivantes :

- L'accompagnement Individualisé (via les centres sociaux ou le Programme de Réussite Éducative) : accompagnement par un étudiant d'un enfant à raison de 2h par semaine, tout au long de l'année scolaire, dans la majorité des cas au domicile de l'enfant (pour favoriser le lien avec la famille).

- L'accompagnement Vers la Lecture : suite au repérage des enseignants, dans 4 écoles de la ville, des enfants sont accompagnés par des jeunes en service civique, après l'école, dans les bibliothèques, pour développer des ateliers favorisant le lien aux livres, à la lecture. Les parents sont associés également dans l'accompagnement de la réussite de leur enfant.

- Coloc'A Projets solidaires : 3 appartements de la résidence étudiante Domofrance de Saige sont dédiés à ce projet. 13 étudiants participent à ces colocations chaque année et proposent des projets de solidarité sur le quartier (exposition photos, « disco soupe », visites de l'université, ateliers jeux à la Résidence Personnes Âgées, etc.).

Ces actions concernent chaque année 90 enfants et mobilisent une quarantaine d'étudiants et de services civiques.

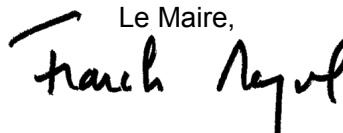
L'AFEV assure le recrutement des étudiants chaque année, leur coordination, leur formation. Elle élabore les projets, les valorise et les évalue. La Ville et le CCAS assurent la cohérence entre les actions de l'AFEV et leurs propres projets, soutiennent l'association auprès des partenaires éducatifs, techniques et financiers et valorisent l'engagement étudiant et citoyen. Chaque année, un comité de pilotage permet de partager une évaluation des actions et de les faire évoluer si besoin.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Pessac, le CCAS et l'association AFEV,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL